

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 10	Contre : 0
Abstention : 0	

L'an 2025, le 14 Avril à 18:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 04/04/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/04/2025.

Présent(s) : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire,
 Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane,
 MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, FAURE Pascal,
 LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane,
 ROBERT Claude

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM
 Le :
 Et
 Publication ou notification du :

2025_03_03 – AFFECTATION DU RESULTAT DU C.C.A.S. DE MONTFERMY

VU la délibération n°2024_05_07 du 20 septembre 2024 portant dissolution du Centre Communal d'Action Sociale de MONTFERMY au 31/12/2024 ;

Après avoir examiné le compte financier unique du C.C.A.S. de MONTFERMY, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que les résultats de l'année 2024 se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*	Dépenses ou déficit*	Recettes ou excédents*
Résultats N-1	0.00 €	4 740.31 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 740.31 €
Opérations de l'exercice	4 775.38 €	716.10 €	0.00 €	0.00 €	4 775.38 €	716.10 €
TOTAUX	4 775.38 €	5 456.41 €	0.00 €	0.00 €	4 775.38 €	5 456.41 €
Résultats de clôture	0.00 €	681.03 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	681.03 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	4 775.38 €	5 456.41 €	0.00 €	0.00 €	4 775.38 €	5 456.41 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		681.03 €	0.00 €			681.03 €

* « Les dépenses » et « les recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser », « Les déficits » et « les excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés » « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

Envoyé en préfecture le 05/05/2025

Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le **12 MAI 2025**

ID : 063-216302380-20250414-CCAS_2024_CFU-BF



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. DECIDE QUE le résultat de l'exercice 2024 du C.C.A.S. de Montfermy est repris section de fonctionnement dans l'affectation du résultat de la Commune de Montfermy pour + 681,03 € ;
2. DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 15/04/2025

Le Maire



Vladimir LONGCHAMBON

Le secrétaire de séance

Guy LEMAITRE